COMMUNE D'OSSELLE-ROUTELLE

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 11 mars 2016
qui s'est tenue à la Mairie quartier Routelle

Conseillers présents :
M. DAGON-LARTOT – M. BAÏOTTO –M. BOUVERET – Mme BULLIARD – M. CUCHE – Mme GRILLON Mme GRAPPEY – M. HYVERNAT – M. KHELIFI – M. LARTOT – M. LOLLIOT – M. MICHELIN Mme OLSZAK – M. PRETET

Conseillers excusés : – Mme GEGOUT qui donne procuration à Mme BULLIARD, Mme GRAPPIN qui donne procuration à M. DAGON-LARTOT, Mme THIVET qui donne procuration à Mme GRAPPEY Mme BOILLOT – M. BORDY – Mme GODAIN – M. LAFFIN

La séance est ouverte à 20h35

Secrétaire de séance : Mme GRILLON.

1) **Validation du compte-rendu du Conseil Municipal du 12 février 2016**

Monsieur le Maire demande s'il y a des désaccords, ou des commentaires sur le compte-rendu. Il est approuvé à l'unanimité et signé en fin de séance.

2) **Etude et vote des comptes de gestion 2015 du receveur municipal**
   a) **Pour Routelle** b) **Pour Osselle**

Les comptes de gestion 2015 sont approuvés à l'unanimité et signés en fin de séance. Ils seront consultables en Mairies (sur les panneaux d'affichages) et ultérieurement sur le site officiel de l'Etat.

3) **Etude et vote des comptes administratifs 2015**
   a) **Pour Routelle** b) **Pour Osselle**

Les comptes administratifs 2015 sont approuvés à l'unanimité et signés en fin de séance. Ils seront consultables en Mairies (sur les panneaux d'affichages) et ultérieurement sur le site officiel de l'Etat.

4) **Affectation des résultats 2015**

Les résultats des comptes sont affectés à la Commune Nouvelle d'Osselle-Routelle dans les différents budgets.
Ils seront consultables en Mairies (sur les panneaux d'affichages) et ultérieurement sur le site officiel de l'Etat.
Cette décision est approuvée à l'unanimité.

5) **Subventions aux associations**

L'association Collectif Avenir d'Osselle sollicite « *l'attribution d'une subvention d'un montant de 1000 € eu égard au nombre très important de ses adhérents et des nombreuses activités programmées à destination de l'ensemble des habitants* ».

Cette demande n'est actuellement pas justifiable pour la commune : le Collectif a déposé un recours au Tribunal Administratif contre la création de la Commune nouvelle.

Il est fait un état des subventions versées en 2015 aux diverses associations :
Pour Routelle, la somme de 460 €
Pour Osselle, la somme de 3200 €

Il est proposé de verser à toutes ces associations les montants identiques à ceux de 2015 ; il leur sera demandé de présenter un rapport d'activité et un bilan de leurs comptes.

La demande de subvention de l'Association des parents d'élèves est refusée : la subvention de la commune est versée directement aux écoles pour les activités faites par les enfants et pour les voyages scolaires.
Ces propositions sont approuvées à l'unanimité.

6) **Annulation de la délibération n°2 du 9 janvier 2016 concernant l'élection des Maires délégués et prise d'une nouvelle délibération**

Avec la création de la Commune Nouvelle, M. DAGON-LARTOT était d'office désigné Maire délégué de Routelle, mais étant élu Maire de la Commune Nouvelle, choisit de démissionner de son mandat de Maire délégué. Il faut donc réélire le Maire délégué de Routelle : Madame GRILLON souhaite se représenter à cette fonction.
Mme Grillon est élue à l'unanimité Maire délégué de Routelle.

7) **Précision concernant les délégations au Maire votées le 15 janvier 2016**

Les délégations suivantes sont retirées :
N°2 détermination des tarifs de différents droits
N°21 exercice du droit de préemption défini par l'article L214-1 du code de l'urbanisme
N° 22 exercice du droit de priorité défini aux articles L 240-1 à L240-3 du code de l'urbanisme
N° 24 renouvellement de l'adhésion de la commune aux associations dont elle est membre
Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

8) **Modifications de la délibération n° 3 du 15 janvier 2016 concernant la répartition des membres dans les commissions extérieures et communales**
   a) Au niveau de la désignation des conseillers communautaires
   b) Au niveau de la Commission d'Appel d'offres

a) La Commune Nouvelle se voit attribuer 2 sièges sans suppléants. Mme THIVET, 1ère Adjointe et M. CUCHE sont les 2 membres qui siègent à la CAGB.

b) Il est proposé de changer l'intitulé Commission d'Appel d'Offres en Commission d'Achats pour correspondre à la réalité des travaux qui seront engagés par notre commune.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité

9) **Contrat d'assurance ALLIANZ pour la commune d'Osselle-Routelle**

Le contrat vient d'être revu pour la Commune Nouvelle. Il s'élève à 4 869 € TTC. (Pour mémoire, la cotisation 2015 était de 2 982 € TTC pour Osselle, et de 2 419 € TTC pour Routelle), soit un gain de 532 €.

10) **Choix de la banque pour l'emprunt concernant l'achat du terrain pour la construction de l'école, quartier Routelle**

Il s'agit d'un emprunt de 200.000 € sur 20 ans. 5 banques ont été consultées. 4 ont répondu.

Le Crédit Mutuel :	taux fixe à 1,85 % - pas de frais de dossiers
Le Crédit Agricole :	taux fixe à 2 % - frais de dossier 0,2 %
La Caisse d'Epargne :	taux fixe à 1,95 % - frais de dossier de 0,15 %
La Banque Populaire :	taux fixe à 1,99 % - pas de frais de dossiers

Deux conseillers ne prennent pas part à ce vote (intérêts personnels / communaux).
Tous les autres conseillers portent leur choix à l'unanimité sur le Crédit Mutuel.

11) **Convention au SATE (Service Départemental d'Assistance Technique dans le domaine de l'eau)**

Ce service intervient 2 fois par an pour la station d'épuration dans le domaine de l'assainissement quartier Routelle, notamment pour l'analyse de l'eau. La cotisation pour 2016 est fixée à 276 € pour la Commune Nouvelle. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

12) Rétrocession du terrain « A PROST » à la commune, quartier Osselle

Le terrain A PROST exploité par les Granulats du Doubs sera rétrocédé à la commune moyennant la somme symbolique de 1 €. Les frais de notaire seront à la charge de la commune.
Les conseillers acceptent cette proposition à l'unanimité

13) Questions diverses

. Le Grand Besançon propose de connaître notre intérêt pour l'adhésion par le biais d'un groupement de commande à solliciter le service fourrière pour l'enlèvement des véhicules gênants sur notre territoire communal. En cas de sollicitation du service, les frais seront avancés par la commune et remboursés lorsque le propriétaire récupérera son véhicule en fourrière.

. Les membres de la commission communale des impôts directs ont été désignés par la Direction Générale des Finances Publiques. La première réunion est prévue mercredi 16 mars à 9h00, quartier Osselle.

. La Commune Nouvelle de PETIT CAUX (Seine Maritime) regroupant 18 communes sollicite notre soutien à leur motion pour introduire une notion de « période transitoire » pour permettre aux élus de continuer leurs engagements et actions municipales, jusqu'en 2020 dans les différents organismes extérieurs, cet élément ayant été occulté dans les statuts de la commune nouvelle.

. Demande de permission de voirie de M. Jean Paul LYONNET
M. LYONNET sollicite l'autorisation du maire à créer une sortie de son terrain sur le domaine communal, donnant accès sur la grande rue, quartier Osselle.

la séance est levée à 22h15

Le Maire, Pierre DAGON-LARTOT
La 1ère Adjointe, Sylvie THIVET

MAIRIE D'OSSELLE-ROUTELLE
REPUBLIQUE FRANÇAISE
25320

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal extraordinaire du 24 mars 2016 qui s'est tenue à la Mairie quartier Osselle

Présents :
M. DAGON-LARTOT – M. BAIOTTO – M. BOUVERET — M. CUCHE – Mme GEGOUT — Mme GRAPPIN - Mme GRILLON – M. HYVERNAT — M. LARTOT – M. LOLLIOT – M. MICHELIN – Mme OLSZAK — Mme THIVET

Absents excusés : Mme BULLIARD donne procuration à M. HYVERNAT, Mme GRAPPEY donne procuration à Mme OLSZAK, M. PRETET donne procuration à M. DAGON-LARTOT, Mme BOILLOT, M. BORDY, Mme GODAIN, M. LAFFIN, M. KHELIFI

Secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du C.G.C.T: Mme GRILLON
Début de la séance à 20h40

1 – Affectation des résultats 2015

Le Conseil Municipal procède à l'affectation des résultats 2015.

Les décisions prises le 11 mars 2016 concernant l'affectation des résultats de la nouvelle commune d'OSSELLE-ROUTELLE présentait une erreur significative due à la prise en compte dans les restes à réaliser de l'ancienne commune de ROUTELLE d'un emprunt qui n'était pas contractualisé au 31 décembre 2015.

Les décisions du 11 mars 2016 concernant les Budgets Eau, Assainissement et Lotissement ne sont pas modifiées.

Les résultats des comptes sont affectés à la Commune Nouvelle d'Osselle-Routelle dans les différents budgets.
Ils seront consultables en Mairies (sur les panneaux d'affichages) et ultérieurement sur le site officiel de l'Etat.
Cette décision est approuvée à l'unanimité.

2 – Questions diverses

- Annonce de l'embauche de la nouvelle Secrétaire de Mairie du Quartier Routelle, Madame Beatrice GIRARDOT, de la date du prochain Conseil Municipal nécessaire à la fermeture du poste tenu par Marie-Paule MAAS, et à l'ouverture du poste de sa remplaçante le vendredi 1er avril 2016.

- Mise en place des nouveaux horaires de permanences de la Mairie Quartier Routelle
A partir du 1er avril 2016, les mardis et vendredis de 17 à 19 h et le 2ème samedi de chaque mois.

- **Proposition de la Commission Tourisme aux élus :** découverte de la Voie Romaine samedi 9 avril à 9h30 sur le parking de Chasse Quartier Routelle, route de Routelle - Torpes à l'entrée de la forêt.

- Rapport oral du dernier Conseil du RPI du mercredi 23 mars.

La séance est levée à 21h15

Pour le Maire, Pierre DAGON-LARTOT
La 1ère Adjointe, Sylvie THIVET

MAIRIE D'OSSELLE-ROUTELLE
25320